

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 25 OCTOBRE 2023

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.REDOUTEY, P.POINT, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, P.GOURLAND, J.GAYET, et.
Mesdames S.GOYON, et C.CHEVALIER.

ABSENTS : M T.THEVENARD (pouvoir à F.ROUGEOT), Mme A. BLANC (absente non excusée).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Avant de débiter la séance de conseil comme indiqué lors du conseil du 27 septembre dernier, M Le Maire souhaite donner la parole à M YEMISEN, gérant du site St PIERRE.

Entretien auquel M. F. ROUGEOT n'a pas souhaité assister sous prétexte que cela n'était pas inscrit au bon emplacement dans la convocation de la séance.

M YEMISEN se déclare prêt à répondre à toutes les questions des élus et des administrés. Il est transparent et toutes les questions sont possibles. Concernant l'audit commencé en 2022, il a fourni tous les documents demandés par Mme BLANC et il est en attente des conclusions.

M Le Maire dit que ce qui est dérangeant, c'est que les projets sont un peu longs, notamment pour le camping et cela reflète une triste image du camping.

Le souhait de M YEMISEN serait de revenir à un site touristique. M YEMISEN reconnaît que c'est trop long mais c'est uniquement pour des raisons financières : en 2020 et 2021, il y a eu le Covid et en 2022 et 2023 les factures EDF ont été multipliées par 6. Mais il s'efforce de conserver un bilan financier positif car ainsi, il garde la possibilité de faire une levée de fonds auprès de la banque afin d'investir dans le camping. Sa cotation à la Banque de France est extrêmement saine. Les 2 structures, LAIVES et LUGNY, sont liées et travaillent ensemble. Si l'une s'écroule, l'autre tombe et ce n'est pas le but recherché. Le potentiel est là. Il a hérité de contrats conclus par l'ancien gérant et qu'il n'a pas renouvelés.

M GALEA dit que le côté environnemental est très important pour la Commune et que l'aspect actuel du camping n'est ni satisfaisant ni agréable. Il ajoute qu'il faut que tous les aménagements du camping soient officiels et aux normes. M YEMISEN répond que l'architecte y travaille et qu'il ne reste plus qu'à établir un Plan d'Aménagement et à le déposer. Un Permis de construire est en cours d'instruction actuellement. Dans le camping, la végétation n'est plus touchée, les arbres ne sont plus coupés mais il reste des travaux d'embellissement. La haie n'est plus taillée pour qu'elle grandisse et cache les containers.

M REDOUTEY dit qu'à ce jour, la location est plus tournée vers l'accueil de travailleurs agricoles que vers le tourisme et regrette que l'installation des mobil homes se soit faites avant le dépôt des permis de construire, ce qui n'est pas légal. M YEMISEN répond qu'un Plan d'Aménagement existait depuis l'origine du camping mais il a été remplacé par un nouveau afin que tout soit fait dans les normes. Il dit encore que personne n'essaye de passer en force et que toute son équipe est disponible pour en parler.

M POINT demande quel est l'objectif pour le camping. M YEMISEN répond que c'est de partager les 3 activités en 50% pour le tourisme, 30% pour les saisonniers et 20% pour l'événementiel.

Mme GOYON dit qu'elle est perplexe quant à accueillir ensemble touristes et saisonniers. M YEMISEN répond que le camping sera aménagé et végétalisé afin que les 2 populations puissent coexister : l'arrière du camping sera réservé à 100% pour les saisonniers et l'avant sera réservé à 100% au tourisme. M REDOUTEY rajoute qu'il faut que ce soit agréable à la vue pour le tourisme et pour les administrés.

M YEMISEN rappelle avant de terminer qu'il reste à disposition de tous les élus et de tous les administrés pour toutes questions.

1) APPROBATION DU PV du 27/09/2023

A la question de M Le Maire qui approuve le PV du Conseil Municipal du 27/09/2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) AFFECTATIN D'UN APPRENTI SUR LA COMMUNE DE LUGNY

Délibération 2023/064

M Le Maire propose d'engager un apprenti au service technique pour une durée de 2 ans afin de préparer le diplôme de paysagiste. Le coût de son indemnité serait de 430€ par mois durant la 1^{ère} année, charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) RECONDUCTION EMPLOI NON PERMANENT / ACCROISSEMENT ACTIVITE POUR UN AN **Délibération 2023/065**

M Le maire propose de reconduire pour 1 an l'emploi non permanent du service technique, emploi qui permet d'effectuer des prestations d'élagage sur la commune à raison de 15h par semaine. Cela permettrait de former le jeune agent recruté en mars 2023 à la conduite du tracteur et de l'épareuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT CCMT **Délibération n°2023/066**

M Le Maire rappelle à l'assemblée que la CCMT attribue un fonds de concours chaque année correspondant à une subvention afin de participer aux frais de fonctionnement de la commune. Ces frais concernent des charges du personnel, des achats produits d'entretien, les fluides...etc.). Cette année, la COMCOM nous rembourse 13 388€.

Ce fonds de concours est la conséquence de l'augmentation des impôts de 2%. La COMCOM a décidé de rendre aux communes une partie de cet impôt. M F.ROUGEOT dit qu'il serait plus simple et plus logique que ce soit les communes qui gèrent cet impôt.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) FRAIS DE SCOLARITE 2023 SUR FONCTIONNEMENT 2022 ECOLE M.PAGNOL **Délibération n°2023/067**

M Le Maire fait circuler les tableaux des opérations qui ont permis aux services administratifs d'établir les modalités de calculs concernant la participation des communes de Burgy, Cruzilles, Bissy et Chardonnay pour les frais de scolarité pour les enfants scolarisés à l'école M.PAGNOL.

Le montant des différentes dépenses par poste : fluides, téléphonie, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, personnel, ATSEM etc..., est alors divisé par le nombre d'élèves ce qui donne un coût par élève.

Pour chaque commune, le montant de la participation aux frais de fonctionnement est calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés à LUGNY

Pour cette année 2023, le coût sera de 1 301.33 €/élève, ce montant est en augmentation par rapport à 2022, compte tenu des augmentations des fluides et du quantitatif (en baisse) des enfants inscrits à l'école M.PAGNOL pour la rentrée 2022/2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE 2023 ECOLE PRIVEE LA SOURCE **Délibération n°2023/068**

M Le Maire présente les frais de fonctionnement à prendre en compte pour le calcul de la participation concernant les élèves de Lugny qui fréquentent l'École Privée La Source, soit **95 423,10 €**, pour un effectif de 23 élèves domiciliés sur Lugny.

La commune fixe donc pour l'année 2023 la participation à 25 820,37 € ($95\,423,10\text{ €}/85\text{ élèves} \times 23\text{ élèves}$).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2023 **Délibération n°2023/069**

M Le Maire présente le montant des frais de gestion et de surveillance du restaurant scolaire qui s'élève à **20 779,92 €** pour un effectif de 85 élèves soit 244,47 € par élève pour la rentrée 2022/2023.

Pour chaque commune, le montant de la participation aux frais de restauration est calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés à LUGNY.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) RECENSEMENT POPULATION 2024 / RECRUTEMENT **Délibération n°2023/070**

M Le Maire demande aux élus de lui donner autorisation afin de recruter deux agents recenseurs ainsi qu'un agent coordonnateur chargé d'encadrer les travaux de recensement prévus du **jeudi 18 janvier 2024 au 17 février 2024**.

M Le Maire précise que deux personnes ont répondu favorablement pour ces deux missions d'agents recenseurs et précise que l'une des deux adjointes administratives sera l'agent coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) RODP 2022 FMT **Délibération n°2023/071**

M Le Maire rappelle que la commune reverse une somme pour l'occupation du domaine public, qui lui est remboursée par l'opérateur, ceci est une opération blanche pour la commune mais obligatoire.

Dans ce cas précis la RODP concerne l'entreprise ORANGE (FMT), et sera reversée automatiquement au SYDESL.

M Le Maire propose au conseil municipal de fixer la contribution 2022 au fonds de mutualisation Télécom, géré par le SYDESL la somme de **1 017,69 €** équivalente au produit total des RODP perçues auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS « GRANDE RUE » **Délibération n°2023/072**

M Le Maire informe un projet de travaux de réfection situés sur la « Grande Rue » de Lugny, travaux qui auront lieu à partir de mars 2024. Préalablement, les réseaux secs seront enterrés. Des personnes de SUEZ passeront dans chaque habitation pour informer les habitants des travaux, et afin de recenser les demandes, etc ... Le montant du chantier s'élève à 113 117,34€ dont 20 491,02 € (montant approximatif) resteront à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) SUBVENTION AMICALE DES POMPIERS

Délibération n°2023/073

Suite au dernier conseil municipal, M Le Maire a contacté le président de cette amicale afin de connaître l'objet de la demande de subvention. Cette demande exceptionnelle serait afin de prendre en charge leurs frais imposés par leur métier de sapeurs-pompiers (mutuelle, cotisations UDSP71, cotisation gymnase...etc.)
Compte tenu de l'enveloppe restante dans le budget des subventions pour association, le montant de 600 € est proposé en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) DM 06 VIREMENT de CRÉDIT / ENROBÉ CIMETIERE

Délibération n°2023/074

M Le Maire propose de mettre de l'enrobé dans l'allée centrale du cimetière de FISSY. M F.ROUGEOT dit qu'il ne faut pas artificialiser les sols et propose des dalles béton alvéolées et de n'en mettre que sur les passages de roues. M GALEA dit que c'est très cher mais propose de se renseigner. Le sujet sera délibéré au prochain conseil.

La dite délibération est donc reportée.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les commissions :
 - Bois et Forêts : M GOURLAND dit qu'il a RDV avec la responsable ONF du secteur afin de repérer les parcelles délivrées en affouage. Il pense qu'il y aura le nouvel agent ONF. Il est allé dans la parcelle des épicéas malades qui ont été coupés. Il propose qu'on nettoie et remette en état cet arborétum et l'aire de pique-nique.
 - Ecole : Tout se passe bien avec la nouvelle directrice. Elle n'a pas fait de liste de travaux pour les vacances car elle signale directement à nos agents qui font les réparations au fur et à mesure.
 - Voirie : Le Chemin de Brinchamp est à moitié fait. L'entreprise attend la fin de la pluie pour mettre l'enrobé, de même sur le chemin du Bouchet.
 - Bâtiments : M REDOUTEY explique que le logement de l'ancienne gare ne peut être loué en l'état à cause de l'humidité. Des devis ont été demandés rapidement pour tout refaire. M GALEA les attend pour faire un dossier de demande de subventions. Puis M REDOUTEY expose un projet de chaufferie au bois déchiqueté qu'il étudie avec le SYDESL. Il l'enverra à tous les conseillers pour qu'ils y réfléchissent
- M Le Maire se réjouit du commencement des travaux de la Résidence Séniors ainsi que de l'espace « Nounous ».

Fin de la séance 21h30.

Prochain CM sera 13/11/2023.

Le Maire,
Guy GALÉA



